

ABONNEMENT.

Saumur :  
 Un an . . . . . 30 fr.  
 Six mois . . . . . 16  
 Trois mois . . . . . 8  
 Poste :  
 Un an . . . . . 35 fr.  
 Six mois . . . . . 18  
 Trois mois . . . . . 10

On s'abonne :

A SAUMUR,  
 Au bureau du Journal  
 ou en envoyant un mandat  
 sur la poste,  
 et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . . . 20 c.  
 Réclames, — . . . . . 30  
 Faits divers, — . . . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,  
 A L'AGENCE HAVAS  
 8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

20 Septembre 1885.

Chronique générale.

La majorité du conseil des ministres s'étant prononcée en faveur des idées de M. Ferry relativement à la question du Tonkin, et contre celles de M. Challemel-Lacour, le ministre des affaires étrangères a envoyé, avant son départ pour le Midi, sa démission au Président de la République.

M. Challemel-Lacour était d'avis de faire certaines concessions auxquelles M. Ferry se refuse absolument.

On dit que M. Grévy refuse la démission de M. Challemel-Lacour.

M. Jules Ferry garde le secret le plus absolu sur son entrevue d'avant-hier avec le marquis Tseng.

Ses collègues eux-mêmes n'ont pu obtenir de lui le moindre renseignement à ce sujet.

Le prochain conseil de cabinet n'aura lieu que samedi prochain.

On espère que, dans cette réunion, M. Jules Ferry fera part à ses collègues des résultats de ses négociations avec le représentant de la Chine à Paris.

Une nouvelle conférence entre le marquis Tseng et le ministre des affaires étrangères par intérim aura lieu très-probablement aujourd'hui.

Le *National* assure que la rentrée des Chambres, qui avait d'abord été fixée au 22 octobre, serait avancée de quinze jours et qu'elle aurait lieu le 8 octobre.

Mais le *Temps* serait-il le plus officieux des journaux ? Il publie la note suivante qui contredit les renseignements du *National* :

« Nous croyons savoir que le gouvernement est absolument résolu à ne pas convoquer les Chambres par anticipation, la nécessité d'une pareille convocation n'existant pas. Le gouvernement s'en tient à la date qu'il s'était primitivement proposée et qui varie du 20 au 25 octobre. »

Le *National* croit savoir que, dans l'éventualité de la retraite de M. Challemel-Lacour, ce ministre ne serait pas remplacé aux affaires étrangères par M. Waddington.

Il ajoute que si la vacance vient à se produire, c'est M. Jules Ferry qui prendrait sa succession aux affaires étrangères. Le président du conseil serait dans ce cas remplacé, selon toutes probabilités, à l'instruction publique par M. Devès. Dans tous les cas, le *National* ne croit pas que M. Challemel-Lacour se retire avant la rentrée des Chambres.

Des affiches révolutionnaires, invitant « les citoyens à se réveiller pour redevenir un peuple libre », ont été placardées avant-hier à Montmartre. Elles étaient signées : « Un comité de la Commune. »

LA PAROLE DE THIBAUDIN.  
 La fameuse parole de Thibaudin continue à faire des siennes.

S'il faut en croire le *National*, M. le ministre de la guerre, sollicité pour l'envoi de troupes au Tonkin, aurait dit : « Je ne donnerai pas un homme sans un vote de la Chambre. »

Les faits démentent l'engagement qu'on prête au ministre.

Nous apprenons en effet que le général Thibaudin a donné les ordres nécessaires pour envoyer au Tonkin deux bataillons de tirailleurs algériens, l'un pris dans le premier régiment, l'autre dans le troisième.

Ces troupes s'embarqueront à Oran et à Alger le 27 et le 28 courant.

Pas de commentaires !

M. le comte de Paris s'est retiré à Caux (Seine-Inférieure), où il ne reçoit absolument personne.

Plusieurs officiers d'un régiment de cavalerie avaient signé en commun une adresse à M<sup>me</sup> la comtesse de Chambord, et l'avaient envoyée directement à Frohsdorf. Un cabaretier de la ville où le régiment est en garnison ayant su par l'ordonnance d'un officier que ces Messieurs avaient écrit à la comtesse de Chambord, s'est empressé de les dénoncer au maire, un chaud républicain, qui informa l'autorité militaire. Bien que cet acte des officiers ne fût aucunement répréhensible au point de vue des règlements militaires, une enquête a été ouverte par ordre du ministre de la guerre, afin de faire connaître les noms des signataires de l'adresse.

Nous croyons pouvoir affirmer que, depuis trois semaines, M. Jules Ferry et le général Thibaudin n'ont pas eu de relations autrement que par correspondance.

Le *Français* juge en quelques mots l'œuvre accomplie par le ministre Martin-Feuillée :

« En acceptant la mission d'appliquer la loi sur l'épuration de la magistrature, M. Martin-Feuillée a promis que cette tâche ne serait pas au-dessus de son courage. Il a tenu parole. Dans le monde judiciaire, la consternation égale la stupéfaction. Soit que l'on considère les magistrats révoqués, soit qu'on regarde les magistrats élus, il n'y a qu'une voix, qu'un cri. Le courage du ministre a été au-delà de tout ce qu'on pouvait attendre. Ni le souci de la justice, ni le soin de sa propre considération n'ont pu l'arrêter. Combien cependant un garde des sceaux n'eût-il pas dû être ménager de sa considération, lorsqu'il était obligé d'en dépenser une si forte somme pour en donner un peu à chacun de ceux qu'il choisissait ! »

Décidément les ministres de la R. F. ne doutent de rien. Ne voilà-t-il pas M. Méline, ministre du commerce, qui se croit la puissance de forcer les communes à prévoir les incendies et les inondations, témoin certaine circulaire qui a donné lieu, au Conseil général de la Savoie, à une discussion que raconte ainsi l'*Union savoisiennne* :

« M. Horteur, député et conseiller général, a posé en séance une question au préfet, M. du Grosriez. Il s'agissait d'une récente circulaire adressée par le ministre aux agents d'une administration forestière. Cette circulaire établit que les communes qui auront besoin de secours de bois pour réparer les dommages causés par l'inondation ou l'incendie devront adresser leur demande UN AN AU MOINS avant que le besoin se produise. »

M. Horteur désirait avoir des explications à ce sujet. Le don de prescience étant très-rare de nos jours, il serait difficile aux municipalités de prévoir un an d'avance si le feu ou l'eau doit ravager leur commune. M. du Grosriez n'a pu fournir aucun renseignement. »

Prière à l'honorable inventeur de l'ordre de la carotte de vouloir bien commenter un peu sa circulaire.

On sait que le prince Victor terminera son volontariat le mois prochain ; on prête au jeune prince l'intention d'aller passer quelques semaines à Moncalieri, auprès de la princesse Clotilde, sa mère. Le prince Victor se rendra ensuite en Suède pour y prendre du service.

DEUX POIDS ET DEUX MESURES.

On a affiché l'autre jour, sur les murs de la capitale, des affiches immenses s'attaquant à la mémoire de Napoléon III, et poussant au mépris de la plus haute autorité morale qui soit au monde.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

## LA PERLE DE NUREMBERG

Par Louis COLLAS

Il n'acheva pas, il était profondément ému ; je vis ses regards se diriger vers la chambre où reposait celle qui s'était montrée à lui comme une de ces douces apparitions dont le souvenir est ineffaçable.

Je pus me convaincre qu'elle aussi conservait une profonde impression de l'artiste et que son image la suivait partout.

Quelques jours après, un orage épouvantable fondit sur la vallée ; une pluie torrentielle tombait dans le lac, le tonnerre grondait sur les hauteurs voisines et les éclairs se succédaient avec une effrayante rapidité.

Ta mère et moi étions à la fenêtre, contemplant ce spectacle grandiose, lorsque quelques cavaliers se présentèrent à la porte et demandèrent l'hospitalité. L'eau ruisselait de leurs manteaux et leurs chevaux courbaient la tête, épuisés par l'averse. Le jeune musicien était parmi les voyageurs auxquels il avait servi de guide.

Jamais un étranger ne frappait en vain à la porte de la villa. Le comte fit un accueil empressé à ceux qui invoquaient son hospitalité et mit la maison à leur disposition. Cependant, je remarquai chez lui des signes de préoccupation et d'inquiétude ; il évitait de parler à M. Karoly et jetait parfois sur lui des regards indignés. En effet, il avait reconnu dans celui qui paraissait avoir le rang le plus élevé parmi les voyageurs un officier supérieur de l'armée autrichienne, célèbre par l'acharnement qu'il déployait contre les patriotes lombards.

Néanmoins, ton grand-père, toujours parfaitement maître de lui, ne s'écarta pas un instant des règles de la courtoisie. Froid et digne dans sa politesse, il gardait la fière attitude de l'homme qui, se sentant menacé, croit devoir faire respecter son malheur. On était à la fin du repas, lorsque le général dit à l'artiste :

— Monsieur Karoly, vous m'avez annoncé que vous me conduisiez chez un ami ; soyez assez bon pour me faire savoir qui je dois remercier de cette gracieuse hospitalité ?

— Monsieur le comte de la Vilandrè, dit l'artiste en désignant ton aïeul.

— Puis, présentant à son tour celui qu'il avait introduit :

— Monsieur le général d'Ausperg.

Un silence de quelques instants suivit cette

présentation ; le comte restait calme, impassible ; le général fit un pas en arrière.

— Monsieur le comte de la Vilandrè, dit-il enfin avec l'expression du plus profond étonnement, celui que l'on m'a signalé comme un des plus dangereux ennemis de l'Autriche.

— Et que vous vous proposiez de mettre en état d'arrestation, ajouta l'artiste. Il se trouve maintenant sous la sauvegarde de l'hospitalité, vous ne pouvez plus le traiter en ennemi.

— C'est un piège que vous m'avez tendu, monsieur Karoly, reprit le général, mais vous oubliez que la reconnaissance ne lie que moi seul, elle ne saurait entraver l'action du pouvoir dont je suis le représentant.

Malgré la sécheresse de ces paroles, il était facile de voir qu'il répugnait au rôle qui lui était imposé ; il était debout et regardait d'un air distrait l'imposant paysage qui se déroulait devant lui. L'orage avait cessé, un brillant soleil faisait miroiter les eaux du lac et colorait le feuillage des arbres échelonnés sur les hauteurs voisines. Tout à coup le piano fit entendre une gracieuse et fraîche mélodie.

— Qu'est-ce là ? dit le général en se retournant.

— Je fais appel à votre mémoire, général, répondit l'artiste. Souvenez-vous du jour où je fus présenté par vous à M<sup>me</sup> d'Ausperg ; elle était en

proie à des humeurs noires dont vous cherchiez en vain l'explication. La science des médecins était impuissante, la musique fut plus efficace ; M<sup>me</sup> d'Ausperg se rattacha peu à peu à la vie, sa santé redevint plus florissante que par le passé. Vous me préviâtes que, si jamais je faisais entendre à vos oreilles l'air qui avait eu le don de réveiller en elle la joie et l'espérance, la faveur que je vous demanderais me serait à l'instant accordée. Je viens, armé de cet engagement, réclamer une lettre d'amnistie pour l'homme de cœur qui vous a abrité sous son toit.

Le général parut un instant hésiter ; puis, prenant la main du comte :

— Fiez-vous donc, dit-il, à la candeur des artistes ; je suis joué par celui-ci. J'ai promis, il en sera ce qu'il plaira à Dieu ; on ne me reprochera pas d'avoir manqué à ma parole.

Malgré sa rigueur bien connue, le général n'était pas inaccessible aux sentiments généreux ; il releva le prix de sa condescendance par la délicatesse du procédé et le charme des manières ; quand il quitta la villa, une amitié appuyée sur l'estime existait entre lui et ton aïeul.

— Monsieur le comte, dit-il au moment de prendre congé, en me portant garant pour vous, je ne crains pas de me compromettre ; quand on a auprès de soi cette douce et séduisante image du bonheur, on ne peut être tenté de conspirer.

Un journal a voulu voir jusqu'où irait la patience de nos maîtres. Et la *Comédie politique* a publié les amours secrètes de M. Grévy.

Vite, le préfet transmet au ministère le numéro du journal dans lequel il relève les délits d'offense à la morale publique et outrages au chef de l'Etat.

C'est juste, mais la *Comédie politique* ne s'est trouvée aux mains que d'un public relativement restreint.

Le Pape a été insulté sur tous nos murs et les yeux mêmes des jeunes filles ont pu voir des caricatures immondes; on poursuit les seconds, et les premiers jouissent de l'impunité.

Taxil jette feu et flammes contre un mort. On le tolère; mais quand un pamphlet de même nature est publié contre un vivant, c'est par télégraphe qu'on demande des poursuites.

\*\*\*

Ce qui s'est passé à Toulouse vient de se reproduire à Lille.

L'administration a trouvé bon de laisser établir une baraque foraine ayant pour spécialité une exhibition scandaleuse. Une partie de la population en a été indignée.

Les jeunes gens de l'Université catholique sont intervenus, estimant qu'il est impossible de laisser outrager publiquement les emblèmes religieux. La police n'a pas manqué de prendre parti pour le montreur de scandales contre les jeunes gens; il y a eu des rixes; il y en aura peut-être encore.

Aujourd'hui, un journal républicain menace les catholiques, leur déclarant que, s'ils s'obstinent à vouloir exiger que la religion ne soit pas outragée, il leur arrivera quelque chose de fâcheux.

Voilà à quel point de dégradation l'on en est!

Les pires infamies sont tolérées, protégées.

Les plus odieuses indécences ont droit de cité, et se montrent sous toutes les formes dans les rues et dans les foires, sur l'air de la *Marseillaise*: tel est le signe particulier qui caractérise la République.

\*\*\*

A la distribution des prix des écoles de Saint-Denis, le député Delattre a offert en prix à une jeune fille un roman crapuleux de Jean Paul, intitulé: les *Sept péchés capitaux*.

La mère, ayant lu une page infâme dans ce livre, a résolu de poursuivre le député Delattre pour flagrant délit d'outrage public aux mœurs.

Toutes les mères de famille, tous les honnêtes gens doivent leur appui à cette poursuite. Il faut qu'on sache si la qualité de député donne le droit de propager la débauche et la dépravation parmi les enfants.

\*\*\*

#### LES ARGUMENTS DE LA PHILOSOPHIE A L'UNIVERSITÉ.

Le professeur de philosophie du collège de Ravel argumente contre la dîme, contre les riches et contre le clergé.

Voici une récente argumentation de ce philosophe qui paraît assez peu détaché des sous de la terre.

Il s'écrit: « Quand vous allez à la pêche, vous rapportez du poisson; quand vous allez à la chasse, vous rapportez du gibier; quand vous allez à l'église..., vous ne rapportez rien..., vous y laissez un sou!... »

On pourrait argumenter de même à l'égard du cabaret, monsieur le philosophe. Qu'y laisse-t-on?

#### BULLETIN FINANCIER.

Paris, 19 septembre.

Marché faible, malgré les efforts faits en vue de préparer le terrain pour l'émission de Panama, les cours se débent de nouveau. La 4 1/2 0/0 83 retombe à 108.47, le 3 0/0 à 79.17 1/2, l'amortissable à 81.55.

Le reste du marché ne présente pas grand intérêt, par suite de l'absence presque complète de transactions.

Nous retrouvons la plupart des établissements de crédit aux mêmes cours qu'hier: la Banque de Paris est à 1,002; la Lyonnaise est à 575; le Foncier et son groupe sont toujours soutenus.

Le Foncier cote 1,305; les Obligations Foncières 1883 sont recherchées entre 349 et 350. Les Communales 1880 sont fermes comme précédemment aux environs de 453.

Nous devons vous signaler un placement de premier ordre.

La Banque des Communes de France délivre à ses guichets, à partir d'aujourd'hui, des obligations 4 0/0 de l'Ouest-Algérien, rapportant 20 fr., jouissance du 1<sup>er</sup> juillet au prix de 444 fr.

Ces obligations sont garanties par l'Etat et par les bénéfices de la compagnie. Le revenu net en ressort à 4.17 0/0 par an.

Or, au cours actuel, le 3 0/0 rapporte 3.76 0/0 net, l'amortissable 3.45 0/0, les obligations du Nord 3.77 0/0, celles du Midi, 3.86 0/0.

Il y a donc là un arbitrage fructueux pour les portefeuilles, et pour l'épargne le meilleur des placements, puisque les obligations 4 0/0 Ouest-Algérien ont les mêmes garanties que nos rentes et les meilleures obligations, mais rapportent beaucoup plus.

#### Chronique militaire.

##### LES SOUS-OFFICIERS DE CAVALERIE FERONT USAGE DU SIFFLET.

Le ministre de la guerre a décidé que les sous-officiers de cavalerie, de même que les officiers de cette arme feront usage du sifflet pour le commandement et les signaux à faire dans certains exercices.

Dans toutes les subdivisions d'arme, les sous-officiers porteront le sifflet à l'aide d'un cordon d'attache rond double de 3<sup>mm</sup> environ de diamètre, en coton noir tressé.

Les cuirassiers portent le sifflet dans un étui en cuir ménagé sur la partie antérieure de la banderolle de l'étui de revolver.

Les sous-officiers portent le sifflet toutes les fois que la troupe monte à cheval en armes.

La même règle est applicable aux officiers, mais l'emploi du cordon d'attache, obligatoire pour les sous-officiers, est facultatif pour les officiers.

La dépense devant résulter de l'acquisition des sifflets, cordons d'attache et étuis à distribuer aux sous-officiers, sera imputée

sur les fonds de la masse générale d'entretien (2<sup>e</sup> portion). Toutefois, les sifflets devant être réintégrés en cas de mutation, la fourniture de ces objets ne sera effectuée qu'en première mise au compte de la masse générale d'entretien.

#### CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OVEST.

##### École de Cavalerie de Saumur.

LISTE, par ordre de régiment, des Lieutenants d'instruction de cavalerie et Sous-Lieutenants officiers-élèves désignés pour suivre les cours de l'École d'application de cavalerie du 1<sup>er</sup> octobre 1883 au 31 août 1884.

##### 4<sup>e</sup> LIEUTENANTS D'INSTRUCTION.

MM.

Vincent Lefebvre de Cham-	1 <sup>er</sup> cuirassiers.
porin,	2 <sup>e</sup> —
D'Urbal,	3 <sup>e</sup> —
De Cornulier-Lucinière,	4 <sup>e</sup> —
Tampé,	5 <sup>e</sup> —
Gilles de Fontenailles,	6 <sup>e</sup> —
Pierson de Brabois,	7 <sup>e</sup> —
Durant de Mareuil,	8 <sup>e</sup> —
D'Amonville,	9 <sup>e</sup> —
Haillo,	10 <sup>e</sup> —
Tercinier,	11 <sup>e</sup> —
Roulet de la Bouilleries,	1 <sup>er</sup> dragons.
Astruc,	2 <sup>e</sup> —
Chauveau de Quercize,	3 <sup>e</sup> —
Lucas,	4 <sup>e</sup> —
Perrot,	5 <sup>e</sup> —
De Girardin,	6 <sup>e</sup> —
Grasset,	7 <sup>e</sup> —
Demaiche,	8 <sup>e</sup> —
Richard,	9 <sup>e</sup> —
Lamy,	10 <sup>e</sup> —
Fleury,	11 <sup>e</sup> —
Taufflieb,	12 <sup>e</sup> —
De Buyer,	13 <sup>e</sup> —
Rœderer,	14 <sup>e</sup> —
Chaminade,	15 <sup>e</sup> —
Bourdriat,	16 <sup>e</sup> —
De Mitry,	17 <sup>e</sup> —
Lefebvre des Noëttes,	18 <sup>e</sup> —
Gouzil,	19 <sup>e</sup> —
De Beaumont,	20 <sup>e</sup> —
De Pelleport-Burèle,	21 <sup>e</sup> —
Hervé-Dupenher,	22 <sup>e</sup> —
Ponchon de Saint-André,	23 <sup>e</sup> —
Moine,	24 <sup>e</sup> —
Le Roy de Boiseaumarié,	25 <sup>e</sup> —
Poinçon de la Blanchardière	26 <sup>e</sup> —
Jan de la Hamelinaye,	27 <sup>e</sup> —
Arthuis,	28 <sup>e</sup> —
Maquet,	29 <sup>e</sup> —
Bartoli,	30 <sup>e</sup> —
Bridoux,	31 <sup>e</sup> —
Bessel,	32 <sup>e</sup> —
Frolicher,	33 <sup>e</sup> —
André-Joubert,	34 <sup>e</sup> —

##### 2<sup>e</sup> SOUS-LIEUTENANTS.

MM.

Guerrin,	26 <sup>e</sup> dragons.
----------	--------------------------

Boss,	4 <sup>e</sup> chasseurs d'Afrique.
Croze,	2 <sup>e</sup> —
Féraud,	2 <sup>e</sup> —
Hillereau,	4 <sup>e</sup> —

LISTE des OFFICIERS D'ARTILLERIE proposés pour suivre, en 1883-1884, les cours de l'École d'application de cavalerie.

MM.

Cottin, lieutenant en 2 <sup>e</sup> , du 4 <sup>e</sup> bataillon de forteresse.
Nörlinger, lieutenant en 2 <sup>e</sup> , du 4 <sup>e</sup> bataillon.
Fabre, lieutenant en 2 <sup>e</sup> , du 8 <sup>e</sup> bataillon.
Couvat-Desvergues, lieutenant en 2 <sup>e</sup> , du 4 <sup>e</sup> régiment d'artillerie.
Gervais, lieutenant en 2 <sup>e</sup> , du 3 <sup>e</sup> régiment.
Jaillon, lieutenant en 2 <sup>e</sup> , du 4 <sup>e</sup> régiment.
Michel, lieutenant en 1 <sup>er</sup> , du 7 <sup>e</sup> régiment.
Thurneyssen, sous-lieutenant, du 42 <sup>e</sup> régiment.
Martin, lieutenant en 2 <sup>e</sup> , du 44 <sup>e</sup> régiment.
Gandillot, lieutenant en 2 <sup>e</sup> , du 17 <sup>e</sup> régiment.
Falque, lieutenant en 2 <sup>e</sup> , du 19 <sup>e</sup> régiment.
Weiss, lieutenant en 2 <sup>e</sup> , du 20 <sup>e</sup> régiment.
Mojon, lieutenant en 2 <sup>e</sup> , du 26 <sup>e</sup> régiment.
Charpin de Fougerolles, lieutenant en 2 <sup>e</sup> , du 28 <sup>e</sup> régiment.
Aubineau, lieutenant en 2 <sup>e</sup> , du 29 <sup>e</sup> régiment.
Courbebaisse, lieutenant en 1 <sup>er</sup> , du 30 <sup>e</sup> régiment.
Brisac, lieutenant en 1 <sup>er</sup> , du 33 <sup>e</sup> régiment.
Bouffard, lieutenant en 2 <sup>e</sup> , du 34 <sup>e</sup> régiment.
Dayras, lieutenant en 2 <sup>e</sup> , du 35 <sup>e</sup> régiment.

On nous écrit de Montreuil-Bellay :

##### COMICE AGRICOLE

DE L'ARRONDISSEMENT DE SAUMUR.

Dimanche dernier s'est tenu à Montreuil-Bellay, ainsi que nous l'avons annoncé, le concours de notre Comice agricole.

Cette réunion, qui coïncidait avec la fête locale dite de la Saint-Lubin, a été favorisée d'un temps magnifique. Aussi, paraît-il, ne vit-on jamais une foule plus considérable dans les murs de la jolie petite ville de Montreuil.

Le concours de labourage s'est fait dans une vaste pièce touchant aux dernières maisons. Les primes et médailles ont été chaudement disputées.

Peu nombreux étaient les produits et instruments agricoles, mais cela a été racheté par de nombreux animaux domestiques qui ont fait l'admiration des connaisseurs, plus spécialement en ce qui concerne les espèces chevalines et bovines.

Le soir même a eu lieu la distribution des prix, qui a été suivie d'un banquet par souscription donné sous les auspices de la municipalité de Montreuil.

Un brillant feu d'artifice, dû à M. Lardé, l'habile artificier de Saumur, couronnait cette première journée.

Celle-ci devait être en effet suivie d'une

» Il regardait la mère qui n'avait jamais paru plus belle. La joie répandait sur ses traits un reflet qui ajoutait au charme de sa physionomie. Elle était heureuse de voir son père hors de péril; heureuse aussi de devoir sa liberté au jeune musicien.

» Ta mère était une de ces natures généreuses chez lesquelles la sympathie s'éveille facilement pour les êtres faibles et malheureux. Elle s'était prise d'une vive affection pour cet étranger frêle et délicat, si indifférent au côté matériel de la vie, et qui alliait à une si profonde insouciance de ses propres intérêts un si ardent dévouement à la cause de ses amis. Le service qu'il venait de rendre exaltait encore les sentiments qu'elle éprouvait pour lui.

» Le comte tint à faire oublier à M. Karoly l'injure de ses soupçons. Il le retint à la villa et le força de s'installer dans le pavillon du bord du lac. Ce fut là qu'il composa plusieurs de ces morceaux charmants qui ont fait le tour de l'Europe.

» Jamais il n'avait pris souci du bruit que ses œuvres pouvaient provoquer autour de son nom, et maintenant ses regards ne dépassaient pas l'étroit horizon dans lequel étaient circonscrits ses rêves de bonheur.

» Sans se l'être dit, les deux jeunes gens savaient qu'ils s'aimaient, et lorsque, sous les yeux du comte, au souffle de la brise du soir, ils se livraient au charme de la musique, leurs accents trahissaient

les sentiments qui débordaient de leur âme.

» L'artiste voulut s'arracher aux pièges de ces émotions enivrantes et partir. Mais il n'était plus temps: l'amour avait jeté des racines trop profondes en eux pour qu'ils puissent les arracher. Au cri de révolte qui s'éleva de leurs cœurs à la pensée de cette séparation, ils comprirent que leur destinée était tracée.

» Que te dirai-je? Quelque temps après j'assistais au mariage de ta mère avec M. Karoly. C'était par une splendide journée d'hiver, le soleil faisait briller le lac de paillettes étincelantes. Au loin scintillaient les neiges et les glaces des montagnes; la nature calme et recueillie semblait convier aux longs espoirs. Cette union s'accomplissait sous les plus riants auspices que la cruelle réalité devait bientôt démentir. Nous ne songions pas aux haines politiques, elles ne devaient pas nous oublier.

» Cette visite faite au comte de la Vilandré par un haut fonctionnaire autrichien, l'amnistie dont il avait été l'objet, furent interprétées dans le sens le plus injurieux; les mots de traître, de dénonciateur furent prononcés. Le mariage de la mère avec un étranger dont la présence à Côme avait soulevé la fureur populaire, acheva de donner un corps aux accusations les plus insensées. Pendant que les habitants de la villa, s'enivrant des jouissances de la vie intime, vivaient comme si le reste du monde n'eût pas existé, l'orage grondait autour d'eux.

V

##### CONFIDENCES RÉTROSPECTIVES (suite).

» Quelques mois après, le comte fut appelé par une affaire importante à Lugano. Le voyage n'était pas long, mais la route était affreuse. Elle traversait une région montagneuse, présentait une succession continuelle de montées et de descentes, était parfois bordée de précipices le long desquels on n'avancait qu'avec un luxe inouï de précautions. La voiture publique dans laquelle le comte avait pris place arriva à la tombée de la nuit dans un des passages les plus difficiles et les plus dangereux. C'était une gorge profondément encaissée entre des rochers où quelques hommes auraient tenu en échec un régiment.

» Le conducteur dut s'arrêter devant des fusils braqués contre lui. Quelques jeunes gens masqués attendaient la voiture. Ils firent descendre tous les voyageurs; puis, après les avoir passés en revue, les invitèrent poliment à remonter en voiture, sauf le comte qu'ils retinrent.

» — Messieurs, dit l'un d'eux, vous pourrez raconter l'exécution dont vous allez être témoins, elle servira d'exemple aux traîtres.

» Au moment où les chevaux se remettaient en marche, ton grand-père tombait criblé de balles. Le lendemain son cadavre fut rapporté à la villa. Jamais on ne découvrit les meurtriers; ces exécutions

politiques qui, à cette époque troublée, n'étaient pas rares, s'accomplissaient avec la connivence de l'opinion. La complicité du silence universel paralysait l'action de la justice.

» Tu venais de naître; ton père devenu le chef de la famille dut dominer sa douleur pour s'occuper des intérêts confiés à ses soins; pas plus que la mère il n'y était préparé. Tous les deux étaient jusqu'alors demeurés étrangers aux questions d'argent; ils vivaient comme des enfants insouciantes sur lesquels les préoccupations matérielles, la pensée du lendemain n'ont pas prise.

» Il fallait bien cependant prendre en considération ces prosaïques détails; le comte laissait une fortune embarrassée, il avait emprunté des sommes importantes, et le jour de l'échéance était proche. Ton père, effrayé d'une situation compliquée, résolut de réclamer sa part d'héritage dont il avait jusqu'alors fait bon marché. Il ne lui était plus permis de la sacrifier, maintenant que l'avenir de sa femme et de sa fille étaient en jeu. Il écrivit de nombreuses lettres sans recevoir de réponse; il chargea un homme de loi de suppléer à son inexpérience, de faire à sa place les démarches nécessaires et de remplir les formalités légales. Rien n'aboutit, on l'engagea à se rendre lui-même en Allemagne pour en finir avec ces éternelles lenteurs.

(A suivre.)

Louis COLLAS.

seconde. Pas si bonne fête sans lendemain. Saint Lubin du reste réclamait ses droits, sur lesquels le Comice avait tant soit peu empiété. Aussi a-t-on fêté joyeusement le lundi.

Une cible attirait dans la matinée les meilleurs tireurs du pays et était criblée de balles. Mains d'entre eux pourraient figurer avec honneur à l'École de Tir du 3<sup>e</sup> bataillon du 70<sup>e</sup> territorial qui s'exerce actuellement à Saumur, dans le Stand couvert, près l'École de cavalerie.

Dans l'après-midi, une foule presque aussi considérable que celle de la veille se portait sur le port et encadrait le verdoyant bassin formé en cet endroit par le Thouet pour assister aux exercices nautiques les plus variés.

D'abord un mâit horizontal fortement savonné, ce qui a entraîné une foule de piroquettes dans l'eau tiède pour les amateurs désireux de décrocher la timbale.

Puis une course de deux heures à la poursuite d'une demi-douzaine de canards qui en remontaient aux plus habiles nageurs, dont parmi eux, dit-on, un maître de natation de régiment. Finalement, les malheureux palmipèdes ont succombé sous les coups plus ou moins chevaleresques d'une véritable ligue de leurs ennemis. Un contre dix, vingt, trente. Que vouliez-vous qu'ils fissent? Du moins leur a-t-on fait l'honneur, le soir venu, de figurer comme rôti principal d'un joyeux dîner, arrosé du pétillant vin blanc de Montreuil.

C'est le tour maintenant d'une flottille de tous bords, rangée en bataille le long du quai, depuis la forte toue jusqu'à la coquille de noix; celle-ci, montée par un simple et unique rameur, celle-là par quatre vigoureux gaillards, qui manœuvraient comme des marins consommés. Le frêle esquif cependant, bien que parti le dernier, arrive premier, grâce à sa légèreté.

Enfin toute la foule s'ébranle et escalade l'amphithéâtre où elle était étagée pour se porter sur la route de Montreuil à Saumur, où les meilleurs vélocipédistes du pays venaient disputer le prix, ou plutôt le décerner eux-mêmes au plus agile d'entre eux, le terrible lutteur de Saint-Florent, qui, ici comme partout ailleurs, a tenu la tête, ainsi que nous l'avons dit hier.

Fête bien réussie. Nos compliments à ses habiles organisateurs. Mais aussi quel concours leur a apporté la plus splendide journée d'automne que l'on puisse rêver!

#### CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT.

Le train partant de la gare de la Maître-École (Angers) à 9 heures 40 minutes du matin, est supprimé depuis lundi.

Le train rapide venant de Saintes et arrivant à la gare de la Maître-École à 44 heures 30 minutes du soir disparaît également.

Les populations des communes desservies par la ligne de l'État jusqu'à Montreuil-Bellay, regretteront beaucoup le train de 9 heures 40 qui leur était fort utile.

A l'heure où notre viticulture traverse de si cruelles épreuves, on va encore aggraver l'impôt sur les boissons, si on en croit le *Sicéle*.

M. le ministre des finances compte soumettre à la Chambre, comme nous l'avons déjà dit, diverses mesures qui s'appliqueraient au régime des boissons. Elles supprimeraient l'exercice.

L'exercice serait désormais remplacé par des acquits de licence. Le prix des licences serait double. Il est question de porter les droits sur l'alcool de 156 fr. 25 à 220 fr. par hectolitre.

On rendrait obligatoire et généraliserait l'établissement d'entrepôts d'alcools dans les régions où s'opèrent principalement les vignages.

D'après M. Tirard, le peuple ne paie pas le vin assez cher; notre viticulture n'a pas assez de peine à lutter contre la concurrence étrangère et contre les avantages imprudents assurés par les derniers traités de commerce à l'Italie et à l'Espagne.

On va augmenter de plus de 40 0/0 le droit sur les alcools, et l'on se flatte d'obtenir, par cet accroissement de taxes, quarante à cinquante millions de recettes, comme si l'exagération des droits amenait toujours un accroissement de revenus et n'était pas souvent une prime pour la fraude.

Le contribuable paiera cette surtaxe, dont le produit ira à ces fraudeurs de profession

qui, M. Léon Say nous l'a dit, forment sous la République une nouvelle classe de privilégiés bravant la vigilance de la régie, et, pour prix de leur zèle républicain et de leurs services électoraux, s'arrogent les immunités les plus scandaleuses.

#### UNE FACHEUSE NOUVELLE.

L'Académie a été informée qu'on venait de constater l'existence d'une nouvelle maladie de la pomme de terre.

C'est dans le département de la Vienne, aux environs de Châtelleraut, que les plants attaqués ont été découverts.

Cette maladie serait l'œuvre d'un insecte qui attaquerait la plante dans sa partie souterraine, l'atrophierait et la ferait périr.

Des ordres ont été donnés afin d'enrayer, si cela est possible, l'extension de cette maladie.

#### TOURS.

On lit dans le *Journal d'Indre-et-Loire*:

« Il circule dans notre ville des enveloppes illustrées qui constituent de véritables outrages aux mœurs.

« Ces enveloppes, mises en vente par l'office anti-cléricale de Paris, que dirige un ancien détenu de Mettray, portent du côté de l'adresse d'immondes gravures où des prêtres et des religieux sont mêlés à des scènes répugnantes.

« Au revers, après plusieurs citations de journaux prétérophobes, on lit: « La vente » et la circulation de ces enveloppes sont » autorisées. »

« Quoi! ces dessins immoraux pourraient impunément circuler à découvert et être exposés en vente sous les yeux des femmes et des enfants? »

« Nous ne pouvons croire que l'administration ait autorisé une semblable infamie et nous la signalons à M. le procureur de la République. »

Dimanche dernier, en faisant partir le feu d'artifice de Montbazou, M. Doisteanu a été grièvement blessé à l'œil par l'explosion tardive d'une pièce dite « marron ». Nous avons le regret d'apprendre que M. le docteur Thomas a été obligé de procéder à l'énucléation de cet organe. L'opération a parfaitement réussi.

#### POITIERS.

*Suicide au Pont-Neuf.* — Mardi soir, vers cinq heures, on a découvert, gisant à terre dans une maison qu'il possédait dans le faubourg du Pont-Neuf, le cadavre du sieur G., charcutier.

Ce malheureux s'était pendu dans la journée; mais la corde s'étant rompue, il était tombé sur une barrique en se faisant une forte blessure au visage.

On ne sait, dit le *Journal de la Vienne*, à quelle cause attribuer le suicide du sieur G., qui était dans une situation de fortune satisfaisante.

#### NIORT.

Voici le texte d'un vœu relatif au gant de peau, la grande industrie de la ville de Niort:

« Le Conseil général des Deux-Sèvres, considérant que l'industrie des gants de peau et celles qui s'y rattachent occupent à Niort plusieurs milliers d'ouvriers; qu'une décision ministérielle du 27 juillet 1884 a prescrit pour toute l'infanterie l'usage des gants de peau; que dès l'année suivante cette décision a cessé d'être exécutée, et qu'elle a été retractée le 4<sup>e</sup> décembre 1882, en ce qui concerne les caporaux et soldats; qu'il en est résulté un grave préjudice pour l'industrie niortaise, et qu'un grand nombre d'ouvriers sont ainsi atteints dans leurs moyens d'existence; »

« Emet le vœu que la décision ministérielle du 27 juillet 1884 soit d'urgence remise en vigueur. »

Ce vœu a été signé par MM. de la Porte, député, Antonin Proust, député, Delavaull, de Mauzé, Léo Desavre, Coirier, E. Goutrand, Bergeon, Mousset, Jouffraut, et Gouguet, sénateur.

#### DEUX HÉROÏNES.

Voici un trait de courage que nous sommes heureux d'avoir à enregistrer.

Il s'agit de deux jeunes filles, M<sup>lles</sup> M.

Caussanel et E. Lacroix, qui viennent, au milieu des plus grands dangers, d'arracher trois enfants à une mort certaine.

Lundi matin, vers sept heures, au moment où presque tous les habitants du hameau de Poujade, près de Camiac (Loire-Inférieure), étaient aux champs, un très-violent incendie se déclarait dans une maison dont les propriétaires étaient absents.

Les flammes, activées par un vent assez fort, se propagèrent immédiatement avec une violence extrême.

Un enfant, seul, avait d'abord aperçu la fumée et essayé de pénétrer dans la maison pour arrêter les progrès du feu. Mais ne pouvant enfoncer la porte, qui était fermée à clef, il partit en toute hâte pour donner l'alarme aux environs.

Ses cris, ses appels furent entendus par les deux jeunes filles que nous avons nommées plus haut. Elles accoururent.

L'incendie avait pris des proportions effrayantes. D'immenses tourbillons de fumée aveuglaient les deux courageuses personnes qui, se voyant impuissantes à combattre un pareil incendie, furent obligées de reculer un moment.

Le feu avait gagné une maison voisine et en menaçait une troisième.

Les trois habitations ne formaient plus qu'un immense brasier et les secours n'arrivaient pas encore.

Cependant M<sup>lle</sup> Caussanel se rappela que deux ou trois enfants devaient être endormis dans une des maisons en flammes.

Plus d'hésitations!... Franchissant le seuil embrasé de l'habitation, elle entraîna à sa suite son amie M<sup>lle</sup> Lacroix.

Toutes deux, s'égarant au milieu des nuages de fumée opaque, tombèrent à moitié asphyxiées.

Heureusement elles purent se traîner jusqu'à une fenêtre, dont les vitres brisées leur fournirent un peu d'air.

Ranimées, elles recommencèrent avec une énergie indomptable leur périlleux voyage à travers les cloisons en feu, franchissant les poutres carbonisées, et parvinrent enfin à la chambre non encore atteinte par les flammes, où elles trouvèrent, profondément endormis dans leurs couchettes, trois pauvres enfants qui allaient infailliblement périr.

M<sup>lle</sup> Lacroix en emporta un dans ses bras; sa compagne en prit un autre dans les siens et guida le troisième enfant, âgé de 8 ans, en le tenant par la main.

La dangereuse traversée recommença dans des conditions plus terribles encore. Mais, après quelques minutes de vaillants efforts, les braves jeunes filles parvenaient jusqu'à la porte de la rue, légèrement blessées, mais rendant sains et saufs à leurs parents les enfants qu'elles venaient d'arracher à la mort.

Quelques secondes plus tard, M<sup>lles</sup> Caussanel et Lacroix auraient payé de leur vie leur héroïque dévouement, car la maison d'où elles sortaient s'écroula presque immédiatement. (*Journal d'Ille-et-Vilaine.*)

#### ACCIDENT DE CHASSE.

Vendredi dernier, à l'occasion des réjouissances qu'il offre chaque année à ses fermiers, M. le propriétaire du château de Mesnes, commune de Mareuil, arrondissement de Blois, avait organisé une chasse et fait appel à nombre de ses amis.

Aux premiers coups de fusil, un des invités tomba, gravement frappé à l'œil, on ne sait trop comment.

Mandé en toute hâte, M. le docteur Boncour lui a donné les premiers soins, et a déclaré que la perte de l'œil était imminente.

Inutile de dire combien cet accident a jeté de tristesse dans cette fête de famille.

L'auteur involontaire du malheur est au désespoir.

#### LA CHOSE S'EXPLIQUE!

On sait qu'il y a beaucoup de personnes qui n'aiment pas à écrire: c'est, pourquoi l'on pourrait s'étonner de trouver les Pilules Suisses jusque dans les endroits les plus reculés, mais le fait s'explique: la renommée de ce produit est si grande que, dans les villages, lorsqu'une personne en fait venir, c'est toujours pour plusieurs personnes à la fois. Ainsi écrit M<sup>me</sup> Semblanet d'un petit endroit de la Haute-Savoie: « Ma santé est rétablie par les Pilules Suisses qui ont aussi soulagé plusieurs de mes voisines; veuillez m'envoyer 2 boîtes à 1 fr. 50. »

M. Coinard, d'un village de la Marne: « Je suis commissionné par plusieurs personnes et vous prie de m'envoyer 5 boîtes à 1 fr. 50, la boîte à 50 pilules. Elles m'ont fait beaucoup de bien,

ainsi qu'à ma femme. » Les Pilules Suisses, en purifiant le sang, sont utiles dans presque toutes les maladies chroniques. M. HARTZOG, pharmacien, 28, rue de Grammont, Paris.

#### MAGASIN PITTORESQUE

Quai des Grands-Augustins, 29, à Paris.

Paris, un an . . . 10 fr. — Départements. 12 fr.  
Union postale . . . . . 13 fr.

Le *Magasin pittoresque* (rédacteur en chef, M. Édouard Charton) contient, dans son numéro du 15 septembre:

TEXTE. — Les Souvenirs de Marco Polo, à Venise, par M. Georges Lafaye. — L'Ours de neige, nouvelle (suite), par M<sup>me</sup> J. Colomb. — Un Bonze dans l'Indo-Chine. — Excursion aux volcans de l'Equateur, par M. Boussingault. — Statue de Henri IV, au château de Pau. — La grande Comète de 1882, par M. Camille Flammarion. — Le Beurre végétal. — So souvenir, par M. E. Noël. — Le Garnet d'un voyageur (suite), par M. Paul Pelet. — Bijou-Reliquaire en émail de Catalogne.

GRAVURES. — La Maison de Marco Polo, à Venise. — Un Bonze dans l'Indo-Chine. — Statue de Henri IV, au château de Pau, par Francheville. — La grande Comète vue à Paris, dans l'aurore, le 17 octobre 1882. — Le Karité ou Arbre à beurre (2 grav.). — Bijou-Reliquaire en émail de la collection du baron Ch. Davillier.

#### SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France

SOCIÉTÉ ANONYME FONDÉE SUIVANT DÉCRET DU 4 MAI 1864

CAPITAL: 120 MILLIONS DE FRANCS

Siège social, 54 et 56, rue de Provence, à Paris.

#### AGENCES DANS LES DÉPARTEMENTS:

Agen. — Aix. — Alais. — Albi. — Alençon. — Amiens. — Angers. — Angoulême. — Annecy. — Annonay. — Apt. — Arles. — Arras. — Auch. — Aurillac. — Auxerre. — Avignon. — Bar-le-Duc. — Bayonne. — Beauvais. — Belfort. — Besançon. — Béziers. — Blois. — Bordeaux. — Boulogne-sur-Mer. — Bourges. — Brest. — Brive. — Caen. — Cahors. — Cambrai. — Carcassonne. — Carpentras. — Castres. — Cette. — Châlon-sur-Saône. — Châlons-sur-Marne. — Chartres. — Châteauroux. — Chaumont. — Cherbourg. — Clermont-Ferrand. — Dax. — Dieppe. — Dijon. — Douai. — Dreux. — Dunkerque. — Elbeuf. — Epervain. — Epinal. — Fontainebleau. — Gaillac. — Grenoble. — Havre (le). — Honfleur. — La Rochelle. — Laval. — Lille. — Limoges. — Lisieux. — Lodève. — Lorient. — Lyon. — Mâcon. — Mans (le). — Marmande. — Marseille. — Montauban. — Montereau. — Montluçon. — Montpellier. — Moulins. — Nancy. — Nantes. — Narbonne. — Nevers. — Nice. — Nîmes. — Niort. — Orléans. — Pau. — Périgueux. — Perpignan. — Poitiers. — Puy (le). — Reims. — Rennes. — Rive-de-Gier. — Roanne. — Rodez. — Roubaix. — Rouen. — Saint-Brieuc. — Saint-Étienne. — Saint-Germain-en-Laye. — Saint-Lô. — Saint-Malo. — Saint-Quentin. — Saumur. — Sedan. — Sens. — Tarbes. — Thiers. — Toulon. — Toulouse. — Tours. — Troyes. — Valence. — Valenciennes. — Versailles. — Vichy.)

AGENCE DE LONDRES: 38, Lombard-Street, E. C.

#### AGENCES DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ALSACIENNE DE BANQUE:

Colmar. — Guebwiller. — Metz. — Mulhouse. — Strasbourg.

Comptes de Chèques. — Bons à échéance fixe avec Coupons semestriels. — Ordres de Bourse. — Paiement et Escompte de Coupons (Paiement sans frais des Coupons des C<sup>tes</sup> de l'Est, de l'Ouest et de Paris-Lyon-Méditerranée). — Opérations sur Titres (Conversions, renouvellements, échanges). — Garde de Titres. — Envois de Fonds (Départements, Algérie et Étranger). — Billets de Crédit circulaires. — Encaissement et Escompte des Effets de Commerce. — Avances sur Titres. — Crédits en Comptes courants et Crédits d'Escompte sur garantie de titres. — Assurances (Vie, Incendie, Accidents). — Souscriptions aux Emissions. — Renseignements sur les Valeurs de Bourse, etc.

#### BOURSE DE PARIS

DU 19 SEPTEMBRE 1883.

Rente 3 0/0 . . . . .	79 20
Rente 3 0/0 amortissable . . . . .	81 45
Rente 4 1/2 . . . . .	108 »
Rente 4 1/2 (nouveau) . . . . .	108 50
Obligations du Trésor (anciennes) . . . . .	506 50

#### LES FRÈRES MAHON

médecins spéciaux des hôpitaux de Paris « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier Dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'Hôtel d'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Ligne d'Orléans (Service d'Été)		Ligne de l'Etat (Service d'Été modifié depuis le 9 juillet 1883)																										
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.		SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY					MONTREUIL-BELLAY — SAUMUR																					
Heures	Minutes	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte matin.	Mixte soir.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte matin.	Mixte soir.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte matin.	Mixte soir.	Omn. matin.	Omn. soir.													
3 heures	8 minutes																											
6	45																											
8	56																											
1	25																											
3	32																											
7	15																											
10	36																											
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.		SAUMUR - NIORT					NIORT - SAUMUR					MONTREUIL-BELLAY - POITIERS venant d'Angers.					POITIERS - MONTREUIL-BELLAY allant à Angers.											
3 heures	26 minutes																											
8	31																											
9	37																											
12	48																											
4	44																											
10	24																											

Étude de M<sup>e</sup> FELIX COQUEBERT DE NEUVILLE, docteur en droit, avoué à Saumur, Grande-Rue, n° 8.

# VENTE

Sur Saisie Immobilière,

DE

## L'Hôtel de la Paix

ET SES DÉPENDANCES.

Sis ville de Saumur, rue Dacier, n° 36.

L'ADJUDICATION aura lieu à l'audience des criées du Tribunal civil de Saumur, le SAMEDI 27 OCTOBRE 1883, à midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra, qu'aux jour, lieu et heure sus-indiqués, il sera procédé à la vente aux enchères publiques et à l'extinction des feux, de l'immeuble ci après désigné.

### DÉSIGNATION.

Un HOTEL, connu sous le nom d'**Hôtel de la Paix**, sis ville de Saumur, rue Dacier, n° 36, comprenant :

1° Un grand corps de bâtiment de construction récente, à deux étages et rez-de-chaussée, élevé sur caves voûtées, éclairé sur la rue Dacier, exploité par deux porches donnant accès dans une cour; — vaste cour entre ledit corps de bâtiment et celui dont il va être ci-après parlé; — grand magasin de comestibles ouvrant sur la même rue; — remises et écuries avec greniers au-dessus; — cour au fumier à côté de l'un des porches. — Le corps de bâtiment sus-désigné a vue sur la rue Dacier par cinq fenêtres au rez-de-chaussée, neuf fenêtres au premier étage, neuf fenêtres au second étage.

2° Un autre corps de bâtiments, situé au fond de la cour, ayant un rez-de-chaussée et deux étages.

Greniers sur les deux corps de bâtiment, couverts en ardoises, — remise, — écurie avec grenier au-dessus, — cuisine, — office, — poulailler et volière.

Ledit immeuble, porté au plan cadastral de la commune de Saumur, sous les numéros 462, 463 et 466, section G, a une superficie de douze ares soixante-sept centiares environ. — Il joint au levant M. Dupont-Latouche et M<sup>me</sup> Grille, — au midi la rue Dacier, — au couchant M. Ourvard et M<sup>me</sup> veuve Lemonnier et au nord MM. Gauthier, Vée et Jagot.

Mise à prix: **quatre-vingt mille francs, 80.000**

### PROCÉDURE.

L'immeuble ci-dessus désigné a été saisi par procès-verbal de Blanvillain, huissier à Saumur, du neuf juillet mil huit cent quatre-vingt-trois, enregistré, après un commandement préalable du ministère du même huissier, en date du sept juin mil huit cent quatre-vingt-trois, enregistré;

A la requête de: 1° M. Eugène Desveaux, propriétaire, demeurant à Montsoreau; 2° M<sup>me</sup> Françoise Chapeau, veuve de M. Louis Desveaux, propriétaire, demeurant au même lieu, ayant pour avoué constitué M<sup>e</sup> Félix Coquebert de Neuville, avoué près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, Grande-Rue,

n° 8, sur le sieur Jean Jouandou, maître d'hôtel, et la dame Marie-Joséphine Brossard, épouse dudit sieur Jouandou, demeurant tous les deux à Saumur.

Le procès-verbal de saisie a été dénoncé aux époux Jouandou par exploit de Blanvillain, huissier à Saumur, du onze juillet mil huit cent quatre-vingt-trois, enregistré. — Le procès-verbal de saisie et l'acte de dénonciation ont été transcrits au bureau des hypothèques de Saumur, le douze juillet mil huit cent quatre-vingt-trois, volume 35, numéros 2 et 3.

Par exploits de Blanvillain, huissier à Saumur, en dates des vingt-huit juillet, trente juillet et trente et un juillet mil huit cent quatre-vingt-trois, enregistrés, sommations de prendre communication du cahier des charges et d'assister à la publication dudit cahier des charges ont été faites :

1° Aux créanciers inscrits; 2° Aux époux Jouandou, parties saisies; 3° A M. le Procureur de la République près le Tribunal civil de Saumur.

Ces actes ont été mentionnés en marge de la transcription de la saisie, au bureau des hypothèques de Saumur, le vingt-huit juillet et le premier août mil huit cent quatre-vingt-trois.

### DÉCLARATIONS RELATIVES AUX HYPOTHÈQUES LÉGALES :

Il est ici déclaré que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions pour raison d'hypothèques légales sur l'immeuble sus-désigné, devront les requérir avant la transcription du jugement d'adjudication.

S'adresser, pour tous renseignements :

1° A M<sup>e</sup> COQUEBERT DE NEUVILLE, avoué poursuivant;

2° Au Greffe du Tribunal civil de Saumur, où se trouve déposé le cahier des charges.

Fait et rédigé par l'avoué soussigné, à Saumur, le premier septembre mil huit cent quatre-vingt-trois.

F. COQUEBERT DE NEUVILLE.

Enregistré à Saumur, le premier septembre mil huit cent quatre-vingt-trois, folio 19, verso, case 5. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé: L. PALUSTRE.

Étude de M<sup>e</sup> AUBOYER, notaire à Saumur, place de la Bilange (hôtel Blancler).

### A VENDRE

1° UN PRÉ, aux Gaillardins, commune de Dampierre, planté d'arbres, d'une contenance de 29 ares 75 centiares;

2° QUATRE CAVES, d'un seul tenant, dont une à cheminée, et un pressoir, situées au Petit-Puy, commune de Saumur.

Appartenant à M. ROBIN, ancien restaurateur.

S'adresser à M<sup>e</sup> AUBOYER.

Étude de M<sup>e</sup> MASSON, huissier à Doué.

### VENTE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES,

Pour cause de fin de bail,

DE TOUT

### LE MOBILIER

Garnissant le Collège de Doué,

Le dimanche 23 septembre 1883

Et jours suivants, à midi,

Par le ministère dudit M<sup>e</sup> Masson, huissier.

On vendra :

Grand et beau fourneau-cuisinière en fonte et ses accessoires en cuivre rouge, harmonium, très-grande quantité de linge, bonne et nombreuse literie, batterie de cuisine, vaisselle, poterie, tables, chaises, bancs, buffets, armoires, commodes, placards, rideaux, bois de lit, secrétaire, console, horloge comtoise et sa boîte, 60 lits en fer, poêles en fonte, bureaux, bibliothèques, matériel de classe, table à coulisse de 40 couverts, casiers, rayons, moulin à passer la farine, 900 bouteilles vides, bascule et quantité d'autres objets.

On paiera comptant, plus 5 0/0.

Étude de M<sup>e</sup> HÉDELIN, notaire à Angers.

### A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

Étude de M<sup>e</sup> HÉDELIN,

Le samedi 6 octobre 1883, à une heure,

### CLOSERIE

A Amigné, communes de Tigné et de la Fosse,

D'environ 12 hectares 20 ares 65 centiares, appartenant à M<sup>lle</sup> Vinet.

Jouissance de suite.

Détail facile.

On pourra traiter à l'amiable avant l'adjudication. (582)

### A VENDRE

OU A ARRENTER

### UNE MAISON

Avec JARDINS

Située à Saumur, rue Notre-Dame, n° 55.

S'adresser à M. BAILLET, même rue. (499)

### A LOUER

PRÉSENTEMENT,

### UNE MAISON

Située rue d'Orléans,

Occupée par M. MARAIS, marchand tapissier.

S'adresser à M<sup>me</sup> veuve BRINDEAU, rue de Bordeaux, 6. (536)

### A CÉDER

### UNE MAISON DE GROS

Située à Saumur et en pleine prospérité, n'ayant aucun concurrent à 15 lieues environ.

Le vendeur pourra rester attaché à la maison aussi longtemps que l'acquéreur le désirera pour la mise au courant des affaires.

S'adresser au bureau du journal.

A vendre VIN ROUGE de la récolte 1882.

S'adresser à M. BAZILLÉ, commune de Rou-Marson. (537)

### LIBRAIRIE JAVAUD

A SAUMUR.

ON DEMANDE un domestique de 13 à 14 ans.

ON DEMANDE un apprenti de magasin et un garçon de Nouveautés.

S'adresser au bureau du journal.

UN MÉNAGE demande à se placer, le mari comme cocher ou jardinier-potager, la femme comme cuisinière. — Bonnes références.

S'adresser au bureau du journal.

UN HOMME de 40 ans demande une place de cocher ou de valet de chambre.

S'adresser au bureau du journal.

M<sup>e</sup> AUBOYER, notaire à Saumur, demande un principal clerc.

### GRANDS MAGASINS

DE

## L'Épicerie Moderne

Rue et Place du Marché-Noir.

### L. ALLORY

SAUMUR.

Médailles aux Expositions universelles de Lyon, 1877; Londres, 1862; Paris, 1855, 1867, 1879, etc.

### BANDAGES HERNIAIRES

DE MM. WICKHAM FRÈRES, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE, 16, A PARIS.

Seul dépôt à Saumur, chez M<sup>me</sup> V. LARDEUX, coutelier-bandagiste, rue Saint-Jean.

Ces bandages sont à ressorts élastiques et à vis de pression ou d'inclinaison, sans sous-cuisses, et ne fatiguent point les hanches. — M<sup>me</sup> V. LARDEUX a attaché à sa maison un homme de confiance, capable et expérimenté, qui se charge de choisir et d'appliquer le Bandage le plus convenable à chaque hernie; toutes les personnes qui en font usage éprouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète.

PREX MODÉRÉS.

En vente chez tous les libraires :

LES ORIGINES DE L'ACADÉMIE D'ÉQUITATION CIVILE

ET

DE L'ÉCOLE D'ÉQUITATION MILITAIRE

DE LA VILLE DE SAUMUR (1593 à 1830)

Par M. PAUL RATOUIS. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.

LES CHRONIQUES SAUMUROISES

Par le même auteur. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.

ÉTUDES HISTORIQUES SUR L'HOTEL-DIEU

ET LES

ÉTABLISSEMENTS CHARITABLES DE LA VILLE DE SAUMUR

Par le même. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.